

ANNEXES

Annexe 1 : Projet artistique et culturel de la FONDAMCO

Le MAMCO, par sa conception, ses méthodes et son contenu, s'est affirmé comme une référence dans le champ de l'art contemporain, tant en Suisse qu'à l'étranger. Concentré sur une période qui court du tournant des années 1960 à nos jours, il aurait aussi, dans son principe, vocation à montrer de l'art moderne. Les périodisations historiques étant régulièrement sujettes à révisions, il est en effet souhaitable, historiquement et pédagogiquement, de pouvoir éclairer le présent par les séquences du passé où il trouve des ressources ou des signes avant-coureurs. Il est également nécessaire de pouvoir regarder le passé à partir des données toujours renouvelées du présent. Le passé est toujours une construction du présent. Il en est indissociable. Ce sont essentiellement son niveau budgétaire et les conditions techniques (thermiques et hygrométriques) inhérentes à son bâtiment qui l'empêchent de travailler dans le domaine de l'art moderne. Ces mêmes données limitent également son champ d'action dans le domaine contemporain. Il souhaite donc, à terme, voir réunies les conditions de cette ouverture en amont.

Le MAMCO s'est développé depuis le changement de direction survenu en 2016 sur les options muséographiques fondamentales suivantes :

- présentation du musée comme une exposition globale, régulièrement renouvelée, offrant un récit du temps court qui nous sépare des années 1960 ;
- insistance sur la syntaxe historique entre les différentes propositions simultanées, afin de contextualiser les propositions artistiques et faire ressortir de grandes lignes thématiques, esthétiques ou théoriques propres à notre époque ;
- développement de la collection (par achats, dons ou legs), envisagée comme l'alpha et l'oméga des expositions, soit leur principe d'origine et leur horizon souhaité ;
- programmation qui permette une contextualisation internationale d'artistes suisses ;
- publication d'ouvrages sur l'art contemporain ;
- développement d'une activité de médiation culturelle et d'activités pédagogiques innovantes ;
- développement d'actions en partenariat avec l'Association des Amis du MAMCO et les institutions genevoises engagées dans l'art contemporain ;
- développement de partenariats, notamment dans le domaine de la digitalisation et de l'internationalisation du musée.

Durant la période de validité de la convention, la FONDAMCO s'engage, dans le cadre du budget prévu et en fonction des contributions privées extraordinaires obtenues, à mener les activités suivantes :

1. le développement d'une institution culturelle citoyenne fédératrice :

- en appliquant sa méthodologie programmatique singulière ;
- en maintenant son attention aux scènes artistiques suisses et régionales ;
- en développant des partenariats (échanges et initiatives avec les institutions genevoises et collaborations avec des institutions suisses et étrangères) ;
- en développant sa politique de communication, notamment digitale ;
- en enrichissant son site Internet de contenus spécifiques ;
- en améliorant son accessibilité pour tous les publics ;
- en développant les activités pédagogiques destinées aux publics, notamment les visites commentées, les guides volants et la formation permanente des enseignants ;
- en développant de nouveaux outils didactiques et pédagogiques facilitant l'accès du plus grand nombre à l'art contemporain ;
- en accueillant et en formant des stagiaires dans les différents départements du musée ;
- en travaillant avec la Ville à la rénovation du bâtiment qui permettra la mise à niveau thermique et hygrométrique des salles d'exposition et de disposer d'équipements nouveaux pour l'accueil des publics (cafétéria, librairie, salle de médiation pour les enfants, etc.).

2. le développement d'un musée significatif pour l'art de notre époque :

- en appliquant sa méthodologie programmatique singulière ;
- en concevant des expositions à résonance internationale ;
- en poursuivant sa stratégie d'expositions diversifiées et en faisant place aux artistes extra-européens ;
- en publiant sous différentes formes sa collection et ses expositions, notamment dans son « Journal » et sur son site Internet et par des ouvrages distribués internationalement ;
- en développant son activité scientifique et historiographique.

3. le développement d'une collection patrimoniale :

- en poursuivant ses efforts auprès de privés pour augmenter sa collection ;
- en tenant à jour l'inventaire de la collection et en procédant à sa mise en ligne ;
- en développant son activité de prêts d'œuvres.

Annexe 2 : Plan financier quadriennal et note explicative de la FONDAMCO

FONDAMCO Plan financier quadriennal

Charges	C2022	B2023	PB 2024	PB 2025	PB 2026	PB 2027
Charges						
Charges de personnel						
Salaires administration, conservation et médiation	1'765'242.00	1'744'650.00	1'744'650.00	1'927'000.00	1'927'000.00	1'927'000.00
Salaires accueil et maintenance	662'419.00	674'000.00	674'000.00	237'700.00	59'000.00	59'000.00
Salaires Emplois de Solidarité (EdS)	118'746.00	75'430.00	63'335.00	-	-	-
Salaires commissaires d'exposition et consultants/mandataires	32'749.00	40'000.00	42'000.00	40'000.00	-	-
<i>total des charges de personnel</i>	<i>2'579'156.00</i>	<i>2'534'080.00</i>	<i>2'523'985.00</i>	<i>2'204'700.00</i>	<i>1'986'000.00</i>	<i>1'986'000.00</i>
Charges de fonctionnement						
Fonctionnement général y.c. charges financières	709'834.00	765'000.00	790'000.00	763'500.00	723'750.00	723'750.00
Activités spécifiques y.c. acquisitions et prest. en nature (mat. gratuité des taxes)	1'813'475.00	1'256'000.00	1'279'970.00	904'970.00	929'970.00	974'970.00
Travaux étude rénovation immeuble	22'500.00	85'200.00	85'200.00	-	-	-
Suivi travaux Rénovation	-	-	-	60'000.00	60'000.00	50'000.00
Charges hors exploitation - Variation des fonds affectés	17'000.00	-	-	-	-	-
<i>total des charges de fonctionnement</i>	<i>2'562'809.00</i>	<i>2'106'200.00</i>	<i>2'155'170.00</i>	<i>1'728'470.00</i>	<i>1'713'720.00</i>	<i>1'748'720.00</i>
TOTAL DES CHARGES	5'141'964.00	4'640'280.00	4'679'155.00	3'933'170.00	3'699'720.00	3'734'720.00
Produits						
Subvention de l'Etat	1'394'375.00	1'394'375.00	1'394'375.00	1'394'375.00	1'394'375.00	1'394'375.00
Subvention de la Ville	1'198'500.00	1'198'500.00	1'222'470.00	1'222'470.00	1'222'470.00	1'222'470.00
Prestations en nature Ville de Genève (matériel, gratuité des taxes)	792.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	-	-
Contribution de la Fondation Mamco	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	1'200'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00
Contribution de la Fondation Mamco (acquisitions)	-	-	-	-	-	-
Contribution suppl. de la Fondation Mamco (expositions)	-	-	-	-	-	-
Contribution suppl. de la Fondation Mamco (publications)	25'000.00	-	-	-	-	-
Autres financements	-	-	-	-	-	-
Dons	50'000.00	-	-	-	-	-
Dons encaissés pour expositions	-	50'000.00	50'000.00	-	-	-
Dons encaissés pour acquisitions	472'016.00	80'000.00	80'000.00	80'000.00	-	-
Dons encaissés pour publications et livres	-	-	-	-	-	-
Dons affectés pour acquisition	25'000.00	-	-	-	-	-
Etat de Genève Emplois de Solidarité (EdS)	97'860.00	60'300.00	52'000.00	-	-	-
Loterie Romande	-	-	-	-	-	-
Banque Mirabaud	50'000.00	50'000.00	50'000.00	30'000.00	-	-
Produits divers - Refacturation de charges	73'842.00	-	50'000.00	-	-	-
Refacturation FAMC - Charges bâtiment	76'461.00	10'000.00	10'000.00	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Recettes propres du musée (entrées)	95'184.00	50'000.00	50'000.00	-	-	-
Recettes propres du musée (autres)	73'700.00	50'000.00	50'000.00	-	-	-
Intérêts bancaires et gain de change	634.00	-	-	-	-	-
Produits exercices antérieurs	13'196.00	-	-	-	-	-
Produits hors exploitation - utilisation des fonds affectés	-	8'000.00	8'000.00	4'000.00	-	-
Financements à trouver	-	184'105.00	157'310.00	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	5'146'560.00	4'640'280.00	4'679'155.00	4'055'845.00	3'736'845.00	3'736'845.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	4'596.00	-	-	122'675.00	37'125.00	2'125.00
part à restituer	-3'769.00	-	-	-	-	-
Capital de la fondation	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	37'144.00	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31.12.	37'971.00	-	-	-	-	-
Prestations en nature Ville de Genève (locaux)	693'267.00	693'267.00	710'539.00	710'539.00	-	-
Subvention non monétaire Ville de Genève (locaux) *	693'267.00	693'267.00	710'539.00	710'539.00	-	-

* Sous réserve du début des travaux de rénovation du BAC

Rénovation du bâtiment et programme culturel du MAMCO pour la période 2024-2027

Le projet de rénovation du bâtiment municipal qui abrite le MAMCO (dit BAC, pour bâtiment d'art contemporain) a démarré en 2019 par la signature d'un partenariat privé-public. Après rédaction du programme, un concours d'architecture a été lancé en 2020 et les lauréats désignés en 2021. L'agence Kuehn Malvezzi, associée au bureau genevois CCHE, entend restituer le bâtiment dans son intégrité patrimoniale, le réorganiser pour l'accueil des publics et l'équiper pour le contrôle climatique. Une nouvelle entrée côté rue des Vieux-Grenadiers, donnant sur un hall naturel de 8 mètres sous plafond, une cafétéria, une librairie, un espace d'exposition d'œuvres patrimoniales de grand format et d'accès libre, une salle polyvalente et un accès au toit sont les principales nouveautés du programme.

Cette rénovation permettra au musée de travailler dans des conditions conformes à ses missions de protection des œuvres exposées et d'accueil des publics et à Genève de se doter d'un pôle d'attraction pour l'art contemporain, en gardant sous le même toit une Kunsthalle (le Centre d'art contemporain) et le plus grand musée d'art contemporain de Suisse.

Après votation des crédits de construction en début 2024, les travaux devraient débiter à la fin du premier semestre 2025 et se terminer au premier semestre 2028. Pour le MAMCO cela signifie que, dans la nouvelle période de conventionnement, tant du côté programmatique que budgétaire, plusieurs gabarits différents coexistent. Aussi, cette note entend-elle résumer les principales étapes du projet et lister les lignes de développement d'un programme dans le musée et hors ses murs.

2024

1. Le MAMCO présentera deux séquences d'exposition dans son bâtiment et selon son rythme habituel :
 - la première, au printemps, s'articule autour des relations corps-machine que mettent en évidence et problématisent des artistes dans les premières décennies du processus de transformation technique et digitale de la société (Tishan Hsu, Paul Thek, Kiki Kogelnik, etc.)
 - la seconde, à la fin de l'été, sera l'occasion d'un projet participatif autour des collections : l'association d'amis (forte de plus 1 000 membres), les équipes, les partenaires et la gouvernance du musée pourront demander de revoir l'une ou l'autre des œuvres qui les ont marquées depuis l'ouverture du musée il y a 30 ans – ceci avant qu'il ne ferme pour rénovation et en signe de jubilé pour cette institution citoyenne qu'est le MAMCO
2. Le gabarit budgétaire reste similaire aux années précédentes mais marque un déficit : il était, jusqu'au mois d'avril 2023, prévu qu'une seule séquence d'expositions puisse avoir lieu avant le début du chantier. Le report récent de ces dates oblige le musée à inventer un nouveau projet qui n'était pas inclus dans les frais spécifiques de l'année. Les expositions muséales s'organisent avec plusieurs années d'avance et non de semestre en semestre ; le recours à la collection permet de pallier en grande partie les problèmes liés à un tel changement de calendrier.

2025

1. Le MAMCO doit organiser au premier semestre le déménagement de ses collections, de ses bureaux et de ses archives afin de permettre aux travaux de démarrer au second semestre. Le musée organisera en tout cas une exposition hors les murs :

- **le Prix Manor Genève 2025** : donné à un ou une jeune artiste de la région, ce prix, initié par Manor SA dans toute la Suisse, est toujours organisé à Genève par le MAMCO ; l'exposition sera accueillie au Palais de l'Athénée par la Société des Arts
2. Le gabarit budgétaire est exceptionnel : hors site, le MAMCO est coupé de ses recettes propres et de nombreux partenariats ; en revanche, il ne consacre pas autant de moyens que d'habitude à ses activités. L'année est toutefois marquée par un déménagement complexe, plusieurs chantiers collections (récolement, restaurations de pièces semi-pérennes, etc.), la location de locaux de stockage supplémentaires et de bureaux pour l'équipe. Du point de vue des ressources humaines, il est prévu une remise à niveau de la grille salariale, mais des économies sur les charges de personnel auxiliaire. Au final, le résultat est positif et absorbe en grande partie la perte de l'année précédente.

2026

1. Le MAMCO organise deux expositions hors les murs pendant cette année :
 - une rétrospective historique prendra place au **Musée Rath**, à l'invitation de la direction du Musée d'art et d'histoire (dates à confirmer)
 - une exposition en collaboration avec un **musée de Suisse alémanique** sera organisée à partir de corpus importants des collections du MAMCO (dates et lieu ne pouvant encore être communiquées)
2. Le gabarit budgétaire est exceptionnel : hors site, le MAMCO est coupé de ses recettes propres et de nombreux partenariats ; en revanche, il ne consacre pas autant de moyens que d'habitude à ses activités. Celles-ci sont toutefois plus chères en termes de productions, prêts, etc. que l'année précédente. Au final, le résultat reste positif et finit de réduire la perte de la première année.

2027

1. Le MAMCO organise au moins deux expositions hors les murs pendant cette année :
 - **le Prix Manor Genève 2027** : donné à un ou une jeune artiste de la région, ce prix, initié par Manor SA dans toute la Suisse, est organisé par le MAMCO depuis sa création il y a 20 ans ; l'exposition sera accueillie au Palais de l'Athénée par la Société des Arts ;
 - une exposition en collaboration avec un **musée international** sera organisée à partir de corpus importants des collections du MAMCO (dates et lieu ne pouvant encore être précisées).
2. Le gabarit budgétaire est exceptionnel : hors site, le MAMCO est coupé de ses recettes propres et de nombreux partenariats ; en revanche, il ne consacre pas autant de moyens que d'habitude à ses activités. Celles-ci sont toutefois plus nombreuses que l'année précédente. Au final, le résultat est neutre.

Annexe 3 : Tableau de bord

		Valeurs 2022	2024	2025	2026	2027
Personnel	fixe (postes en équivalent plein temps)	20.40				
	personnel temporaire - surveillance (en équivalent plein temps)	5.50				
	montage des expositions (en équivalent plein temps)	3.40				
	stagiaires	7.00				
	OCE	0.50				
	AdR (Activité de réinsertion)	3.06				

Activité

Nombre de prêts d'œuvres à d'autres musées	54				
Nombre de visites uniques sur le site web	131'000				

Billetterie

Expositions permanente et temporaires	Nombre d'entrées plein tarif	4'081				
	Nombre d'entrées tarif réduit (artistes, enseignants, familles...)	578				
	Nombre d'entrées tarif réduit (groupes)	144				
	Nombre d'entrées tarif réduit (AVS)	658				
	Nombre d'entrées au tarif réduit (20 ans)	0				
	Nombres d'entrées au tarif réduit (actions spéciales)	1'727				
	Nombre d'entrées gratuites individuelles	19'549				
	Nombre d'entrées gratuites (étudiants)	3'442				
	Nombre d'entrées gratuites de groupes (scolaires, activités, etc.)	11'590				
	Total des entrées	41'769				

Indicateurs financiers

Charges de personnel	Salaires, vacation et mandats	2'579'155				
Charges de fonctionnement	Charges liées à l'activité muséographique, communication, fonctionnement général,...	2'516'892				
Autres charges	ch.financières, ch.hors exploitation, attribution fonds	53'125				
Charges totales	Charges totales sans amortissements et / ou constitution de provisions	5'149'172				
Recettes propres	(Billetterie + autres recettes propres + dons, divers)	916'203				
Subvention Ville de Genève	subvention monétaire Ville de Genève	1'222'470				
Subvention Etat de Genève	Subvention monétaire DCS + subv. autres départ.	1'492'235				
Apport Fondation MAMCO	Subvention selon convention + compléments éventuels	1'525'000				
Autres produits	Prod.financiers, prod hors exploitation, utilisation de fonds	21'829				

Total des produits	Total recettes propres + subventions + autres financements	5'153'767				
Résultat d'exploitation	Résultat net	4'595				
Montant des acquisitions		487'243				
Montant des dons et legs		2'463'978				

Ratios

Part d'autofinancement	Recettes propres / Total des produits	17.78%				
Part de financement public	(Subvention Etat + Ville de Genève) / Total des produits	50.73%				
Part des subventions de l'Etat de Genève	Subvention DCS + autres départements / Total des produits	28.95%				
Part des charges de personnel	Charges personnel / total des charges	50.09%				
Part des charges de fonctionnement	Charges liées à l'activité muséographique et fonctionnement / Total des charges	48.88%				
Part de financement de la Fondation Mamco	Apport Fondation Mamco / Total des produits	29.59%				

Réalisation des objectifs

valeurs cibles	2024	2025	2026	2027
----------------	------	------	------	------

Objectif 1 : Inventaire et diffusion de la collection

Finalisation du récolement	100 % d'ici 2027	25%	25%	25%	25%
Inventaire (nouvelles acquisitions)	être à jour				
Mise en ligne de la collection (nouvelles acquisitions)	être à jour				

Commentaires : le pourcentage de 100% pour la finalisation du récolement correspond aux œuvres encore non récolées à la fin de la période précédente (2020-2023).

Objectif 2 : mettre en valeur ce patrimoine par des expositions permanentes et temporaires

Nombre d'expositions par an	2				
-----------------------------	---	--	--	--	--

Commentaires : dans le contexte de la fermeture du musée pour rénovation, l'objectif est de faire 2 expositions par année, au MAMCO ou hors-murs.

Objectif 3 : sensibiliser les publics à l'art contemporain et développer des actions de médiation envers des publics spécifiques

Nombre de visiteurs au MAMCO, avant le début de la rénovation	45'000 par an				
Nombre de personnes ayant suivi les activités de médiation	-				
Nombre d'élèves du DIP accueillis au musées	EP	3'000 par an			
	CO				
	ES II				
Nombre d'étudiants des écoles d'art et de l'université	-				
Le musée développe des actions pour les publics empêchés	2 actions par an				

Commentaires : dans le contexte de la fermeture du musée pour rénovation, l'objectif est de maintenir une relation aux publics et des activités à destination de publics spécifiques, mais celles-ci et leurs gabarits chiffrés dépendent des collaborations trouvées pendant la période d'activité hors les murs. Les actions pour les publics empêchés pourront s'inscrire dans le développement de celles débutées ces dernières années : contenus digitaux en Langue des Signes en Français ; visites en LSF ; visites pour des publics non et malvoyants. De nouvelles initiatives sont aussi encouragées.

Objectif 4 : contribuer au rayonnement de Genève

Nombre de livres édités professionnellement (le rythme de publication correspond à la stratégie du musée)	3 par an				
---	----------	--	--	--	--

Commentaires :

Objectif 5 : Participer à la transition écologique, pour une culture plus durable

Le MAMCO réfléchit et travaille à la réduction des emballages et déchets (scénographie, événements, etc.) et encourage la mobilité douce	Actions menées				
--	----------------	--	--	--	--

Objectif 6 : S'engager pour l'égalité et la diversité des genres, pour l'inclusion (diversité sociale) ainsi que pour la prévention et la lutte contre les violences, le harcèlement et les discriminations, tant au niveau de la gestion RH interne que dans les choix de programmation et la relation avec le public

Le conseil est composé de manière paritaire H/F à raison de 40% au moins.	Nombre d'H/F	50/50			
Engagement pour l'égalité et la diversité des genres	2 actions par an				

Commentaires : dans le contexte de la fermeture du musée, les expositions dépendent entre autres des collaborations hors les murs. Néanmoins, le MAMCO s'engage à continuer son travail de réévaluation des pratiques d'artistes minoré-e-s dans l'histoire de l'art, notamment en raison de leur genre.

Objectif 7 : S'engager pour des conditions de travail justes et équitables, notamment en ce qui concerne la rémunération et les assurances sociales, tant pour le personnel fixe que pour les intervenant.e.s ponctuel.le.s et les artistes

Les intervenants/mandataires sans statut d'indépendant sont rémunérés comme salariés ou via une structure ad hoc	100 %				
--	-------	--	--	--	--

Objectif 8 : poursuivre le développement d'une institution culturelle fédératrice

Promotion de la diversité culturelle et identitaire	2 actions par an				
Attention à la scène culturelle helvétique	2 actions par an				
Projets conjoints avec des structures culturelles genevoises	2 par an				

Commentaires : dans le contexte de la fermeture du musée, les expositions dépendent entre autres des collaborations hors les murs. Néanmoins, le MAMCO s'engage à continuer son travail de réévaluation des pratiques d'artistes minoré-e-s pendant des décennies, notamment en raison de leur origine culturelle ou de critères politiques. Le MAMCO continue en outre à défendre et mettre en évidence les artistes suisses par le biais d'expositions ou de publications.

Annexe 4 : Évaluation

Conformément à l'article 25 de la présente convention, les parties signataires s'engagent à procéder à une évaluation conjointe à l'approche du terme de sa période de validité, soit début 2027.

Il est convenu que l'évaluation porte essentiellement sur les aspects suivants :

- 1. Le fonctionnement des relations** entre les parties signataires de la convention, soit notamment :
 - échanges d'informations réguliers et transparents (article 23) ;
 - qualité de la collaboration entre les parties ;
 - remise des documents et tableaux de bord figurant à l'article 9.
- 2. Le respect des engagements mesurables pris par les parties**, soit notamment :
 - le respect du plan financier figurant à l'annexe 2 ;
 - la réalisation des engagements des collectivités publiques et de la Fondation MAMCO, comprenant le versement des subventions annuelles dont le montant figure à l'article 18, selon le rythme de versement prévu à l'article 20.
- 3. La réalisation des objectifs et des activités de la FONDAMCO** figurant à l'article 5 et à l'annexe 1, mesurée notamment par les indicateurs figurant à l'annexe 3.

Annexe 5 : Coordonnées des personnes de contact

Ville de Genève :

Carole Rigaut, conseillère culturelle
Service culturel de la Ville de Genève – DCTN
Route de Malagnou 17
1208 Genève
Courriel : carole.rigaut@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 64 03

République et canton de Genève :

Diane Daval Béran, responsable du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)
Office cantonal de la culture et du sport – DCS
Chemin de Conches 4
1231 Conches
Courriel : diane.daval-beran@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 70

Marie-Anne Falciola Elongama, cheffe de service, service finances et logistique
Office cantonal de la culture et du sport – DCS
Chemin de Conches 4
1231 Conches
Courriel : marie-anne.falciola-elongama@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 70

Fondation MAMCO :

Shelby du Pasquier
Lenz & Staehelin
Route de Chêne 30
1211 Genève 6
Courriel : shelby.dupasquier@lenzstaehelin.com
Tél. : 058 450 70 00

FONDAMCO :

Philippe Bertherat, président
Musée d'art moderne et contemporain
Rue des Vieux-Grenadiers 10
1205 Genève
Courriel : pbertherat@bluewin.ch
Tél. : 022 320 61 22

Lionel Bovier, directeur
Musée d'art moderne et contemporain
Rue des Vieux-Grenadiers 10
1205 Genève
Courriel : l.bovier@mamco.ch
Tél. : 022 320 61 22

Annexe 6 : Échéances de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Durant cette période, la FONDAMCO devra respecter les délais suivants :

1. Chaque année, **au plus tard le 30 avril**, la FONDAMCO fournira aux personnes de contact de la Ville, du Canton et de la Fondation MAMCO (cf. annexe 5) :
 - les états financiers révisés ;
 - le rapport de l'organe de révision ;
 - le rapport de performance intégrant le tableau de bord (annexe 3) avec les indicateurs de l'année écoulée ;
 - le rapport d'activités de l'année écoulée ;
 - l'extrait de PV du conseil de fondation approuvant les comptes annuels ;
 - le plan financier 2024-2027 actualisé si nécessaire.
2. Le **15 mars 2026** au plus tard, la FONDAMCO fournira aux personnes de contact de la Ville et du Canton un plan financier pour les années 2028-2031.
3. **Début 2027**, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4.
4. Sur la base des résultats de l'évaluation, les parties discuteront du renouvellement de la convention. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être finalisée au plus tard le **30 juin 2027**, afin qu'elle puisse être signée au plus tard le **31 décembre 2027**.

Annexe 7 : Statuts de la fondation, organigramme et liste des membres de la fondation

Loi relative à la création de la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain (L9418) – Statuts

Loi (9418)

relatif à la création de la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain – FONDAMCO

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu la loi sur les fondations de droit public, du 15 novembre 1958 ;
vu l'article 1 de la loi 8865, du 12 février 2004, ouvrant un crédit de
fonctionnement en 2003 et 2004 pour la Fondation du musée d'art moderne et contemporain,
vu la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de
patrimoine (ci-après loi sur la fusion), du 3 octobre 2003,
décrète ce qui suit :

Section 1 Dispositions générales

Art. 1 But

La présente loi a pour but de créer une fondation de droit public en vue de
contribuer à la conservation et au développement d'un musée d'art moderne
et contemporain à Genève, accessible au public.

Art. 2 Forme juridique et siège

Il est ainsi créé une fondation de droit public, dotée de la personnalité
juridique, sous la dénomination « Fondation de droit public du musée d'art
moderne et contemporain – FONDAMCO ». Son siège est à Genève.

Section 2 Buts et activités

Art. 3 Mission

- ¹ La fondation gère le musée d'art moderne et contemporain de Genève.
- ² Elle accomplit notamment les tâches suivantes :
 - a) elle gère, conserve et développe les collections d'objets significatifs d'art moderne et contemporain, elle les rend accessibles au public ;
 - b) elle contribue au développement de son musée, notamment par une politique diversifiée d'expositions et d'acquisitions ;
 - c) elle rend accessible au public l'art moderne et contemporain du monde entier sous toutes ses formes ;
 - d) elle effectue des recherches, en particulier pédagogiques, dans le cadre de ses attributions.
- ³ Dans l'exercice de ses activités, la fondation prend en compte les besoins des différentes catégories de la population. Elle s'efforce d'être présente dans tous les milieux concernés et, en particulier, dans les écoles.

Art. 4 Mode d'accomplissement des tâches

La fondation effectue tous les actes nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, en particulier :

- a) elle reprend la collection de la fondation de droit privé du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO, ce conformément aux règles légales fédérales en matière de transfert de patrimoine de la loi sur la fusion ;
- b) elle collabore avec des institutions, des établissements ou des tiers ;
- c) elle acquiert, administre ou aliène ses biens et ses installations ;

d) elle fournit à des tiers des prestations contre rémunération.

Art. 5 Collaboration

1 La fondation collabore étroitement avec l'Etat de Genève et la Ville de Genève, et plus particulièrement avec les musées de la Ville de Genève.

2 La fondation s'engage de manière active en faveur des échanges culturels. Elle organise ainsi des manifestations régionales, nationales et internationales, et collabore avec des institutions situées en Suisse comme à l'étranger.

3 À cet effet, elle entretient des échanges réguliers avec ses partenaires, notamment relatifs à des objets de collection ou à des expositions. Elle contribue à la formation continue de son personnel. Elle met en oeuvre une politique de prêt de ses biens dans le cadre de l'activité de son musée.

Section 3 Capital de dotation, financement et assurances

Art. 6 Capital de dotation

Le capital de dotation de la fondation est constitué de sa collection, des biens meubles et de la bibliothèque, cédés par la fondation du Musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO, conformément au contrat de transfert du patrimoine.

Art. 7 Transfert de la collection

Le transfert de la collection de la Fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO à la fondation de droit public (FONDAMCO) est arrêté par voie de convention liant l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la Fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO. Il doit être conforme aux dispositions de la loi sur la fusion.

Art. 8 Modes de financement

1 La fondation finance ses activités par :

- a) une subvention annuelle de l'Etat de Genève ;
- b) une subvention annuelle de la Ville de Genève ;
- c) une contribution financière annuelle de la Fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO ;
- d) des recettes provenant de ses activités propres, notamment de son musée ou de collaboration avec des tiers ;
- e) d'autres subventions ou dons.

2 La fondation s'efforce de réaliser des recettes et d'obtenir des contributions de tiers.

Art. 9 Exercice annuel et comptes

1 L'exercice financier annuel s'ouvre le premier 1^{er} janvier et se clôt le 31 décembre.

2 Conformément aux dispositions applicables aux institutions subventionnées par la Ville de Genève, un bilan, compte de profits et pertes, ainsi qu'un rapport de gestion sont établis au 31 décembre.

3 L'Inspection cantonale des finances exerce la surveillance de la fondation conformément à la loi sur la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1999.

Art. 10 Assurances

La fondation s'assure et assure de manière appropriée les objets de collection ainsi que les autres valeurs qui lui sont confiées.

Section 4 Mandat et convention de subventionnement

Art. 11 Contrat de subventionnement

1 Le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la Ville de Genève et la fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO

signent une convention de subventionnement avec la fondation, qui fixe en particulier ses prestations.

2 À cet effet, les parties arrêtent périodiquement les modalités de la convention de subventionnement avec la fondation.

Section 5 Organisation

Art. 12 Organisation

Les organes de la fondation sont :

- a) le conseil de fondation ;
- b) la direction ;
- c) l'organe de révision.

Art. 13 Conseil de fondation

1 Le conseil de fondation est l'organe suprême. Il est composé de neuf membres. Le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le conseil de la fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO désignent chacun trois membres.

2 Le conseil de fondation assume les tâches suivantes :

- a) il détermine l'orientation stratégique de la fondation ainsi que ses instruments de gestion ;
- b) il approuve le plan de gestion et le budget de la fondation ;
- c) il désigne le directeur ou la directrice du musée et détermine son cahier des charges ;
- d) il désigne le personnel du musée, sur proposition du directeur ou de la directrice ;
- e) il évalue l'ensemble du personnel, conformément aux modalités prévues à l'article 20 de la présente loi ;
- f) il surveille l'activité du musée et contribue à son développement ;
- g) il approuve le rapport d'activité et les comptes annuels, au plus tard six mois après leur bouclage ;
- h) il édicte le règlement d'organisation de la fondation et le règlement du personnel de la fondation ;
- i) il assume toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la présente loi.

3 Le conseil de fondation désigne en son sein un bureau de trois membres, composé d'un représentant du Conseil d'Etat, de la Ville de Genève et de la Fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO. Il exerce les tâches qui lui sont dévolues par le conseil de fondation.

4 Le conseil de fondation désigne également en son sein son président. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois.

5 Les membres du conseil de fondation sont personnellement responsables envers la fondation et subsidiairement envers l'Etat des dommages qu'ils causent en manquant intentionnellement ou par négligence à leurs devoirs.

Art. 14 Direction

1 La direction est nommée par le conseil de fondation.

2 Elle assume les tâches suivantes :

- a) elle propose au Conseil de fondation la politique culturelle et artistique du musée ;
- b) elle est le supérieur hiérarchique des collaborateurs et collaboratrices de la fondation ;
- c) elle définit le cahier des charges des membres du personnel ;
- d) elle propose le nouveau personnel au Conseil de fondation ;
- e) elle gère la fondation selon les principes de la délégation et les définitions concertées d'objectifs ;
- f) elle répond de la gestion des affaires courantes devant le conseil de fondation ;
- g) elle élabore les plans de développement et les soumet au conseil de fondation ;

h) elle représente la fondation à l'extérieur.

Art. 15 Organe de révision

1 L'organe de révision est désigné par le Conseil de fondation.

2 Il assume les tâches suivantes :

a) il vérifie la comptabilité et les comptes qui doivent être conformes aux exigences légales ainsi qu'aux directives émanant soit de l'Etat de Genève, soit de la Ville de Genève ;

b) il rend compte du résultat de ses vérifications au Conseil de fondation, au Conseil d'Etat, au Conseil administratif de la Ville de Genève, ainsi qu'au Conseil de fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO.

Section 6 Objets de collection et musée

Art. 16 Objets de collection appartenant à la fondation

1 La fondation reçoit des mains de la Fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO l'ensemble de sa collection. Elle l'acquiert en pleine propriété et ce à titre gratuit, conformément aux dispositions de la loi sur la fusion.

2 Tout nouvel objet de collection acheté par la fondation grâce à ses propres fonds ou des fonds extérieurs est acquis à la fondation.

Art. 17 Objets de collection appartenant à des tiers

1 La fondation peut collaborer avec toute institution publique ou privée ainsi qu'avec des tiers en vue de conclure des contrats de dépôt d'œuvres.

2 Les droits des tiers, les charges qu'ils fixent et les conditions qu'ils posent engagent la fondation.

Art. 18 Inventaire

1 La fondation dresse un inventaire de l'ensemble de sa collection et de tous les dépôts, ainsi que l'ensemble des charges et conditions y afférents.

2 Cet inventaire est régulièrement mis à jour, au moins une fois par année.

Section 7 Rapports de travail

Art. 19 Statuts du personnel

La fondation engage ses collaboratrices et ses collaborateurs sous la forme de contrat de droit privé.

Art. 20 Transfert des rapports de travail

1 Chaque poste de collaborateur ou de collaboratrice actuellement engagé par la Fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO fait l'objet d'une évaluation.

2 La fondation de droit public (FONDAMCO) conclut un contrat de travail avec chaque collaborateur ou collaboratrice sur la base du résultat de l'analyse du poste et de la personne concernée.

Section 8 Surveillance et règles applicables

Art. 21 Surveillance

1 La fondation est placée sous la surveillance :

a) du Conseil d'Etat, soit pour lui le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique,

b) du Conseil administratif de la Ville de Genève, soit pour lui le conseiller administratif chargé du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève,

c) et du président de la Fondation du musée d'art moderne et contemporain de Genève-MAMCO.

² Font l'objet de la surveillance :

- a) l'accomplissement des tâches légales ;
- b) l'utilisation conforme des moyens de la fondation ;
- c) le respect des règles légales et des buts de la fondation.

Art. 22 Règles applicables

La présente loi est soumise aux dispositions des lois sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993, ainsi que sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Section 9 Dispositions finales

Art. 23 Création de la fondation

La fondation acquiert la personnalité juridique à l'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 24 Dissolution et liquidation

¹ Le Grand Conseil peut prononcer la dissolution de la fondation et détermine le mode de liquidation. Le Conseil municipal de la Ville de Genève donne son préavis.

² La liquidation est opérée par le Conseil d'Etat. Il peut déléguer cette tâche à un tiers.

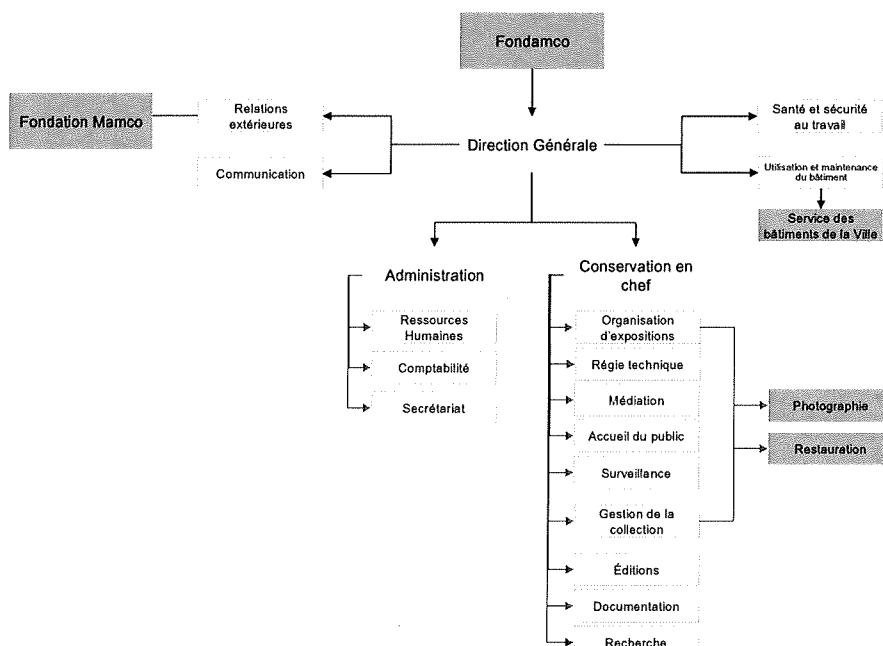
³ Les biens de la fondation doivent être transmis à une corporation de droit public genevoise disposant des infrastructures muséales aptes à maintenir en valeur la collection du musée.

Art. 25 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Organigramme

mamco



Mamco_proposition_organigramme_v2016_08_22.pptx

Liste des membres du Conseil de fondation au 01.02.2024

Monsieur	Philippe	Bertherat	Président
Monsieur	Ronald	Asmar	Vice-président
Madame	Anne Laure	Bandle	Membre
Monsieur	Patrick	Fuchs	Membre
Madame	Emmanuelle	Maillard	Membre
Monsieur	Jérôme	Massard	Membre
Madame	Carole	Rigaut	Membre
Madame	Veronica	Tracchia	Membre
Madame	Lada	Umstätter	Membre

FONDATION MAMCO

Conseil de Fondation – Extrait du procès-verbal Désignation signataire convention de subventionnement

FONDATION MAMCO	Jean Marc Annicchiarico, Trésorier (excusé) Charles Beer (CB), Membre Philippe Bertherat (PhB), Président Karma Liess-Shakarchi (KLS), Secrétaire Shelby du Pasquier (SDP), Membre Simon Studer, Membre (excusé)
MAMCO	Lionel Bovier (LB), Directeur Damien Grimm (DG), Responsable du développement Valérie Mallet (VM), Administratrice
COMPTABILITE	Monique Bagattini (MB), Equinom

Séance du 8 juin 2023, 9h30

4) FONDAMCO

Les membres du Conseil désignent à l'unanimité Monsieur Shelby du Pasquier comme signataire unique pour la Fondation MAMCO du rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2020-2023 ainsi que de la convention de subventionnement 2024-2027.

Lionel Bovier
Directeur


Philippe Bertherat
Président

Rapport d'évaluation 2020-2023

Récapitulatif des indicateurs et des objectifs de la convention de subventionnement 2020-2023 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève, la Fondation de droit privé du musée d'art moderne et contemporain et la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain.

Nom du subventionné : FONDAMCO - Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain

Parties subventionnantes :

- Canton : département de la cohésion sociale (DCS)
- Ville de Genève : département de la culture et de la transition numérique (DCTN)
- Fondation de droit privé du musée d'art moderne et contemporain

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

La FONDAMCO est une fondation de droit public dont le but est de contribuer à la conservation et au développement d'un musée d'art moderne et contemporain à Genève, accessible au public. Elle entend consolider les acquis du MAMCO et en rendre compte, développer des outils de travail, diversifier la politique de communication et de formation, élargir et renforcer les partenariats locaux et internationaux, structurer et approfondir l'activité scientifique.

La Ville, le Canton et la Fondation MAMCO financent ensemble le Musée d'art moderne et contemporain de Genève, le MAMCO. Ce soutien conjoint concrétise la volonté des partenaires de mettre l'accent sur un musée consacré à l'art moderne et contemporain qui concourt au rayonnement de Genève.

À travers ce soutien, les missions suivantes sont confiées au MAMCO :

- conserver une collection significative d'œuvres contemporaines et en assurer la gestion;
- mettre en valeur ce patrimoine par des expositions permanentes et des expositions temporaires en restant attentif à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation;
- sensibiliser le grand public à l'art contemporain;
- développer des actions de médiation envers des publics spécifiques, notamment en collaborant avec le DIP, les écoles d'art et l'université;
- contribuer au rayonnement de Genève au niveau régional, national et international.

Mention du contrat : Convention de subventionnement entre la République et canton de Genève, la Ville de Genève, la Fondation MAMCO et la FONDAMCO.

Durée du contrat : du 01.01.2020 au 31.12.2023 (4 ans)

Période évaluée : du 01.01.2020 au 31.12.2022 + éléments connus de l'exercice 2023

Objectif 1. "Conserver une collection significative d'œuvres contemporaines"				
Indicateur 1.1 : "Récolement"				
	2020	2021	2022	2023
"Valeur cible"	25%	25%	25%	25%
"Résultat réel"	50%	1'764	1'430	
Indicateur 1.2 : "Inventaire"				
"Valeur cible"	25%	25%	25%	25%
"Résultat réel"	100%	277	229	
Indicateur 1.3 : "Mise en ligne de la collection"				
"Valeur cible"	25%	25%	25%	25%
"Résultat réel"	50%	300	233	
Indicateur 1.4 : "Recensement terminé"				
"Valeur cible"	--	2021	--	--
"Résultat réel"	2020			
Commentaire(s) : L'inventaire (nommé dans le rapport du SAI du Canton « recensement ») a été terminé en 2020 à la faveur des fermetures du musée liées à la crise du COVID-19. Le musée a donc su exploiter cette situation exceptionnelle pour avancer sur ses objectifs, malgré les difficultés de la période. Depuis cette date, c'est au récolement que le musée s'est pleinement attelé. Depuis 2021, les chiffres du tableau correspondent donc au nombre de pièces contrôlées annuellement (y compris nouvelles acquisitions), au nombre de nouvelles pièces inscrites à l'inventaire (dons et acquisitions de l'année) et au nombre d'œuvres mises en ligne sur le site du musée (collection en ligne). Ces chiffres attestent le dynamisme du musée en termes d'acquisitions et donations (particulièrement à l'aune de l'absence de tout budget d'acquisition sanctuarisé...) et sa réactivité dans les processus d'inventaire. L'année 2023 devrait être semblable aux précédentes en termes de chiffres. La mise en ligne génère un intérêt grandissant de musées suisses et européens pour des prêts d'œuvres de la collection du MAMCO, malgré la période peu propice suite aux annulations, reports et difficultés financières liées au COVID-19. À partir de la prochaine convention, il s'agira de boucler le récolement, puis de déterminer sa fréquence future (tous les 5 ou 10 ans selon les musées, les moyens et la taille des collections).				

Objectif 2. "Mettre en valeur ce patrimoine par des expositions permanentes et temporaires"				
Indicateur 2.1 : "Renouvellement de l'exposition permanente"				
	2020	2021	2022	2023
"Valeur cible"	3	3	3	3
"Résultat réel"	1	3	3	(3)
Indicateur 2.2 : "Nombre d'expositions temporaires "				
"Valeur cible"	3	3	3	3
"Résultat réel"	4	15	14	(20)
Indicateur 2.3 : "Nombre d'expositions hors MAMCO"				
"Valeur cible"	1	1	1	1
"Résultat réel"	1	2	3	(1)
Commentaire(s) : Le MAMCO a développé un système programmatique unique qui propose le changement de près de 80% de son offre artistique, trois fois par année. Ce rythme, bien plus soutenu que celui de la plupart de ses collègues, lui permet de construire des séquences et de valoriser la collection avec beaucoup plus d'efficacité que lorsque les espaces d'expositions temporaires sont séparés de ceux dédiés à la collection. Les différents projets sont articulés autour d'une exposition principale (rétrospective ou thématique) et peuvent occuper plusieurs salles d'un étage ou se concentrer sur un seul espace. Ils permettent d'intégrer des éléments fixes de la collection dans des récits différents et faire usage des collections au sein de ces récits. Le nombre de ces projets peut varier, mais ils occupent toujours la même surface et par conséquent suivent le même gabarit financier général. Face au COVID-19, le musée a réagi très rapidement en prolongeant sur toute l'année 2020 la rétrospective « plurielle » d'Olivier Mosset (qui se déployait sur l'ensemble du musée) et en consacrant le premier semestre de 2021 à une présentation de ses collections (« Inventaire ») afin de contrer les difficultés de transports internationaux. La reprise du système programmatique à partir de l'automne 2021 a permis de renouer avec le public et de respecter tous les engagements pris avec les artistes. En 2020 et en 2022, le musée a été co-organisateur, avec artgenève et la Ville de Genève, de la Biennale de Genève, « Sculpture Garden », dans les parcs des Eaux-Vives et de la Grange. En 2021, le MAMCO a collaboré avec la Fondation Plaza pour offrir au public régional la possibilité de découvrir la célèbre installation cinématographique de Christian Marclay, <i>The Clock</i>, pendant l'été. La même année, une collaboration avec la Casa Jorn, à Albissola Marina, en Italie, a permis d'exposer de nombreux artistes suisses et français liés à Genève et au musée. En 2022, le musée a également conçu une exposition avec l'IMEC, Abbaye d'Ardenne, sur les manuscrits d'artistes et d'écrivains et mené à bien un premier projet de préfiguration dans le cadre du projet de rénovation du BAC, « AGORA » : cet espace réunit des œuvres de grand format issues des collections patrimoniales genevoises (MAMCO, Fonds d'art contemporain de la Ville et du Canton, MAH) et présentées au public en entrée libre. Un second épisode de cette nouvelle programmation a lieu en 2023.				

Objectif 3. "Sensibiliser le grand public à l'art contemporain"				
Indicateur 3.1 : "Nombre de visiteurs au Mamco"				
	2020	2021	2022	2023
"Valeur cible"	45'000	45'000	45'000	45'000
"Résultat réel"	21'674	27'904	41'769	
Indicateur 3.2 : "Nombre de visites uniques sur le web"				
"Valeur cible"	70'000	70'000	70'000	70'000
"Résultat réel"	93'000	114'000	131'000	
Indicateurs 3.3. : "Nombre de personnes ayant suivi les activités de médiation"				
"Valeur cible"	--	--	--	--
"Résultat réel"	4'393	6'912	11'185	
Commentaire(s) : En comparant les chiffres de 2019, année dans laquelle le MAMCO avait dépassé ses objectifs pour rejoindre le cercle restreint des 12 musées d'art suisses comptabilisant plus de 50'000 entrées annuelles, avec ceux de 2020 et 2021, l'on mesure l'impact de la crise liée au COVID-19 sur la fréquentation du musée. En 2022, l'implémentation d'un « festival » pendant l'été a permis d'élargir celle-ci, habituellement basse en cette saison et de renouer avec des chiffres « normaux », même s'ils marquent toujours une diminution d'environ 20% par rapport à 2019, en écho aux baisses constatées dans tous les musées selon les statistiques fédérales. Cette diminution du nombre de visiteurs est toutefois compensée par des projets hors les murs (non comptabilisés) : 5'000 personnes ont visité AGORA entre septembre et décembre 2022 et on estime que plus 15'000 visiteurs ont vu la Biennale. Depuis la crise COVID, les visites sur le site Internet du musée, qui a été enrichi de contenus audiovisuels, n'ont cessé d'augmenter. On notera aussi les efforts particuliers faits en 2022 pour relancer les activités de médiation au sein du musée, avec une fréquentation qui marque un fort engagement. De manière générale, on constate que les habitudes culturelles ont été profondément modifiées par la crise COVID et que, pour renouer avec une fréquentation pré-2020, il faudrait pouvoir multiplier les événements. En 2023, la Nuit des Musées, par exemple, a battu tous les records de fréquentation pour un événement de ce type. Malheureusement, le budget actuel du MAMCO et la taille de son équipe ne lui permettent pas d'augmenter significativement les propositions d'animation et « d'événementialisation » de ses projets, hors du « festival » d'été. Celui-ci joue justement le rôle d'une expérience-pilote pour concevoir le musée futur, une fois la rénovation du bâtiment achevée et de nouveaux moyens confiés au MAMCO.				

Objectif 4. "Développer des actions de médiation envers des publics spécifiques"				
Indicateur 4.1 : "Nombre d'élèves du DIP accueillis au musée"				
	2020	2021	2022	2023
"Valeur cible"	3'000	3'000	3'000	3'000
EP	733	1'414	2'964	
CO	149	635	704	
ES II	221	743	735	
Total				
Indicateur 4.2 : "Nombre d'étudiants des écoles d'art et de l'université"				
"Valeur cible"	--	--	--	--
"Résultat réel"	326	724	560 + 169 = 729	
Commentaire(s) : La médiation a été également durement impactée en 2020 et 2021. Le renforcement des activités en 2022 a permis non seulement de retrouver mais également d'augmenter les chiffres de fréquentation des publics spécifiques. De nombreuses initiatives ont été prises pendant cette période pour enrichir l'expérience de visite (sur site et « online ») et accueillir des publics empêchés : mise en place de codes QR associés à des œuvres de la collection et des espaces semi-permanents ; enrichissement du site par des films et des contenus audio-visuels ; mise en place de contenus digitaux en Langue des Signes Françaises et organisation de visites en LSF ; achats d'outils pédagogiques et formations pour des visites à destination de publics non-voyants ; etc. En outre, les partenariats avec des structures liées à l'enseignement et la diffusion de la culture pour toutes et tous ont repris en 2022 et 2023 s'annonce particulièrement riche.				

Objectif 5. "Contribuer au rayonnement de Genève"				
Indicateur 5.1 : "Nombre de co-productions d'expositions internationales"				
	2020	2021	2022	2023
"Valeur cible"	2	2	2	2
"Résultat réel"	0	2	2	(2)
Indicateur 5.2 : "Nombre de co-éditions internationales"				
"Valeur cible"	2	2	2	2
"Résultat réel"	4	1	2	(3)
Indicateurs 5.3. : "Nombre de livres édités par le MAMCO"				
"Valeur cible"	3	3	3	3
"Résultat réel"	10	7	6	(4)

Commentaire(s) :

Les collaborations internationales ont été passablement perturbées par la crise COVID et certains contrats de coproduction ont tout simplement été annulés. Pourtant, une fois encore, le MAMCO s'est montré agile et a su reconstruire des partenariats pour ses expositions « centrales ». Ainsi, pour la seconde fois en quelques années, le MAMCO a organisé une présentation et une publication conjointes avec le Centre Pompidou : après la rétrospective Martin Barré en 2019, c'est François Ristori qui fait l'objet en 2023 d'un partenariat avec le principal musée d'art moderne et contemporain de France. La rétrospective de Tony Conrad, organisée avec la Kunstverein de Cologne en 2021, a finalement trouvé une troisième station en 2022 à Culturgest, Lisbonne. L'exposition consacrée à Julia Scher la même année a fait l'objet d'un projet conjoint avec la Kunsthalle de Zurich et les musées de Giessen et Mönchengladbach en Allemagne, résultant en une publication commune à paraître en 2023. La rétrospective des dessins du collectif canadien General Idea a été conçue avec le Drawing Center de New York et circulé entre les deux villes entre 2022 et 2023, tandis que celle de Laura Grisi en 2022 a été organisée avec Muzeum Susch, un nouveau musée privé en Engadine.

Pendant le COVID, le musée a édité plus de livres que d'habitude : il a profité de cette période pour lancer une série d'ouvrages dédiés à des corpus importants de la collection : édités en deux versions distinctes, française et anglaise, ces livres sont portés par des distributeurs internationaux et 10 titres différents ont parus entre 2020 et 2021. Les autres publications du musée ont été co-éditées avec des éditeurs internationaux comme König Books, JRP|Editions, Les Presses du réel et Flammarion. Peu de musées suisses obtiennent un tel niveau de diffusion de leurs productions et reçoivent autant de récompenses dans le domaine du livre : en 2020, c'est « l'Almanach Ecart », qui marquait la fin du projet de recherche HES-SO mené conjointement avec la HEAD, qui est qualifié de « Plus beau livre du monde » au concours de Leipzig ; en 2022, ce sont les livres consacrés à William Leavitt et General Idea qui reçoivent le titre de « Plus beaux livres suisses ».

Objectif 6. "Poursuivre le développement d'une institution culturelle fédératrice"				
Indicateur 6.1 : "Promotion de la diversité culturelle et identitaire"				
	2020	2021	2022	2023
"Valeur cible"	Évaluation par commentaires			
"Résultat réel"				
Indicateur 6.2 : "Attention à la scène culturelle helvétique"				
"Valeur cible"	Évaluation par commentaires			
"Résultat réel"				
Indicateurs 6.3. : "Projets conjoints avec des structures culturelles genevoise"				
"Valeur cible"	5	5	5	5
"Résultat réel"	2	5	5	
Commentaire(s) :				
Si l'on excepte la période liée à la crise COVID qui a impacté la programmation entre le début de l'année 2020 et le second semestre 2021, le MAMCO a présenté un nombre important d'expositions permettant de ré-évaluer des pratiques d'artistes ayant été minoré.e.s pendant des décennies. L'une des principales raisons reste, pour la période de travail du musée, soit des années 1960 à nos jours, le genre et l'origine culturelle. Les rétrospectives de Laura Grisi et Verena Loewensberg, qui faisaient écho à celles de Rosemarie Castoro et Irma Blank dans la période précédente, ont ainsi permis de corriger des biais de l'histoire récente de l'art et de redonner à voir des pratiques dont l'historiographie marquera un « avant et après MAMCO ». Les expositions consacrées à Geraldo de Barros et Douglas Abdell, qui résonnaient avec celles de Rasheed Araeen ou Adrian Piper, ont permis de confronter les collections du musée à des pratiques indexant des critères culturels différents, qu'il s'agisse de récits provenant d'Amérique du Sud, du Liban, du Pakistan ou des revendications afro-américaines. Enfin, ce sont parfois des raisons politiques qui « invisibilisent » certaines pratiques : les expositions consacrées à la performance en Europe de l'Est et en Russie ont ainsi permis d'éclairer les liens d'une scène marquée par le contrôle étatique et la censure avec les mouvements d'avant-garde en Occident pendant les années 1960-1980. Le MAMCO n'en a pas pour autant oublié de mettre en évidence des artistes suisses, avec de multiples projets tels que la rétrospective d'Olivier Mosset, les expositions consacrées à Seob Kim, Vidya Gastaldon & Jean-Michel Wicker, Caroline Tschumi, Fabrice Gygi, Tobias Kaspar, l'architecte Grataloup, Carmen Perrin ou les Prix Manor donnés à Gaia Vincensini et Lou Masduraud dans cette période. Une ligne rémunérations des artistes a été ajoutée au plan comptable dès le début de cette période. Parmi ses nombreuses collaborations avec des structures culturelles genevoises, le MAMCO a, pendant cette période, réalisé plusieurs projets avec le salon d'art contemporain artgenève, le festival La Bâtie, la Fondation Plaza, la HEAD – Genève, l'ensemble Contrechamps, le cinéma Bio et l'Université				

Observations de la FONDAMCO :

Si les valeurs cibles, hors années COVID, ont été atteintes ou dépassées, c'est au prix d'un effort exceptionnel des équipes et grâce aux moyens privés recueillis chaque année par la direction. Prévu pour tourner sur un budget de 4'500'000 CHF hors acquisitions, le MAMCO est en réalité contraint de trouver 2'000'000 CHF chaque année dans le privé et de faire porter sur son équipe une très forte pression, malgré des salaires inférieurs à postes égaux dans des musées genevois ou romands.

Il est important de rappeler que le MAMCO ne reçoit que 2'700'000 CHF des pouvoirs publics ce qui est, à titre de comparaison, un peu plus d'un tiers du subventionnement du Musée Cantonal des Beaux-Arts de Lausanne (8'000'000 CHF) et moins de 10% du Musée d'art et d'histoire (34'000'000 CHF)... Si le MAMCO réussit à fonctionner avec un budget opérationnel de 5'000'000 CHF à l'équilibre sur la période, c'est donc par augmentation des recettes propres et du « fundraising », un contrôle drastique des coûts, mais également au détriment de tout investissement dans les équipes, les infrastructures et la communication.

Le directeur rappelle dans chacun de ses rapports annuels remis à la FONDAMCO la précarité de la structure et la pénibilité grandissante des charges de travail portées sur le personnel du musée, notamment du fait de l'accroissement exponentiel des demandes administratives provenant de la Ville et du Canton. Il souligne ainsi la nécessité d'augmenter significativement les moyens consacrés aux ressources humaines et souhaite profiter de la période de fermeture du musée pendant la rénovation, prévue entre 2025 et 2027, pour procéder à une révision des grilles salariales et des besoins en termes d'engagement.

La rénovation du bâtiment, sur laquelle le musée s'est engagé depuis 2020, passant les étapes du programme, du concours et de l'avant-projet, devrait permettre de disposer de nouvelles infrastructures techniques et d'accueil des visiteurs ; pour qu'elles fonctionnent, il faudra également que le personnel s'étoffe et puisse s'épanouir dans une structure publique qui lui offre des possibilités d'évolution.

Le MAMCO a, en quelques années, su transformer une collection essentiellement faite de dépôts en un ensemble riche de plus de 6'000 œuvres et dont la géographie des prêts atteste l'importance grandissante, non seulement sur le plan suisse mais européen. Comparée aux collections publiques régionales, pourtant réalisées avec des moyens garantis, la collection du MAMCO résonne à l'international. L'accroissement de la collection, depuis 2016, se compte en dizaines de millions de CHF, mais tient aux ressources du directeur pour mobiliser des donateurs et des artistes. L'absence de tout budget d'acquisition est un facteur d'inertie : un budget sanctuarisé aurait des effets de levier sur des projets d'enrichissement.

La programmation du musée s'est jusqu'à présent concentrée sur l'art contemporain, soit la période d'après-guerre à nos jours, avec une volonté clairement historique d'articulation des contenus et la production de récits novateurs. La possibilité d'exposer également de l'art moderne, comme il en a exceptionnellement été fait l'expérience en 2022 avec la rétrospective de Verena Loewensberg, permettrait un véritable développement des publics et de pallier l'absence de telles manifestations dans la région, soit d'en augmenter l'attractivité culturelle globale. Mais, le gabarit financier de telles expositions n'est pas compatible avec le budget actuel : il faudrait largement augmenter les montants alloués aux activités spécifiques pour permettre l'organisation, chaque année, d'un projet de ce type dont les coûts intrinsèques (transport, assurance, etc.) sont incompressibles.

Tandis que les publications du musée et son « MAMCO Journal » reçoivent chaque année leur lot de louanges du milieu professionnel international, il faut rappeler que le secteur éditorial du MAMCO n'est constitué que d'une seule personne et, depuis 2023, que cette ressource humaine n'a pas pu être maintenue, face aux demandes croissantes de travail liées à la rénovation du BAC. Si la direction actuelle du musée, en tant qu'ancien éditeur, exploite ses compétences et son réseau propres, cette situation peut s'avérer délicate en perspective du renouvellement de celle-ci.

Par ailleurs, même si l'on parle en moyenne du MAMCO trois fois par jour dans la presse, le développement de la communication, du « marketing » des propositions d'activité et de « l'événementialisation » des projets n'est pas non plus possible dans l'aire budgétaire actuelle. Or, dans la perspective d'un bâtiment rénové, il serait contre-productif de ne pas travailler à l'accroissement des publics et de la diffusion des contenus par ce biais.

La FONDAMCO a, en ce sens, demandé à la direction d'élaborer un plan de transformation en deux étapes : la première, avant et pendant la période de rénovation, soit entre 2024 et 2027, doit permettre de mieux appréhender les besoins par des projets de préfiguration et de revaloriser le personnel en interne ; la seconde portera sur une estimation de l'accroissement du budget nécessaire pour mener à bien les futures activités et exploiter les nouvelles infrastructures du bâtiment rénové dès 2028.

Le directeur s'était engagé, en 2016, à donner au musée une base administrative stable, à construire pour celui-ci une collection propre, à internationaliser la réception de ses activités et à offrir un projet de développement pour celui-ci. Les trois premiers points ont été accomplis pendant ces deux périodes quadriennales. Le dernier le sera par la rénovation du bâtiment qui accueille le MAMCO, mais aussi par la ré-évaluation des moyens nécessaires à son activité. La FONDAMCO enjoint donc la Ville et l'Etat à accompagner ce développement par un soutien digne de la réputation et de la résonance du MAMCO dans le monde.

Observations du Canton, de la Ville de Genève et de la Fondation MAMCO :

Le projet artistique et culturel de la FONDAMCO, durant la période évaluée, correspond au projet défini dans le cadre de la convention de subventionnement 2020-2023. Le MAMCO remplit pleinement sa mission de musée consacré à l'art de notre époque, en gérant et conservant ses collections, qu'il continue à enrichir grâce au soutien continu de mécènes privés. Le MAMCO a profité du COVID-19 et de sa fermeture pendant la pandémie pour mener à bien l'inventaire de la collection et en débiter le récolement. Il a également largement développé le nombre d'expositions temporaires. Par ailleurs, le MAMCO a fait un excellent travail de médiation, en particulier après la pandémie, soucieux de faire revenir, outre les scolaires qui bénéficient de la gratuité, les divers publics dans ses murs.

La totalité des objectifs a été largement atteinte et les collectivités félicitent la FONDAMCO et la direction du musée ainsi que ses équipes pour leurs actions constantes tant en matière de gestion et de valorisation de la collection, que de programmation d'expositions à destination d'une diversité de publics, qui mettent en lumière des artistes peu connus en Suisse romande ainsi que la scène locale. À relever encore, le nombre de publications plus élevé que les objectifs fixés dans le cadre de la convention, qui offrent au musée une autre forme de rayonnement.

Sur le plan financier, la perte enregistrée en 2020 a pu être compensée par les résultats 2021 et 2022. À noter que la Fondation MAMCO a procédé en 2021 et 2022 à des versements supplémentaires destinés aux expositions et publications.

Pour la FONDAMCO



Philippe Bertherat,
Président



Lionel Bovier,
Directeur

Genève, le 13.07.23

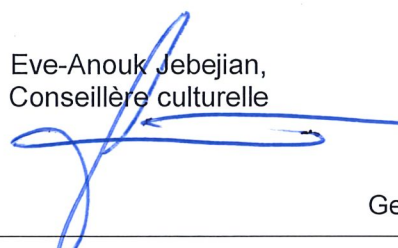
Pour la Fondation MAMCO



Shelby du Pasquier,
membre

Genève, le 13.07.23

Pour la Ville de Genève



Eve-Anouk Jebejian,
Conseillère culturelle



Cominoli Nicolas,
Conseiller scientifique

Genève, le 04.09.23

Pour la République et canton de Genève



Diane Daval Béran,
Responsable du Fonds cantonal d'art
contemporain (FCAC)



Falcicola Elongama Marie-Anne,
Responsable finances OCCS

Genève, le 20 juillet 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

	Période quadriennale 2020 à 2023	Notes	2022 CHF	2021 CHF
ACTIF				
ACTIF CIRCULANT			776'459.65	811'873.23
<i>Actif disponible</i>			<i>499'019.99</i>	<i>615'609.40</i>
Caisses		B1	4'623.85	5'300.70
Banques		B2	494'396.14	610'308.70
<i>Actif réalisable</i>			<i>91'301.44</i>	<i>85'804.49</i>
Débiteurs divers		B3	66'786.34	85'804.49
Avance s/ acquisition		B4	24'515.10	0.00
<i>Comptes de régularisation actif</i>			<i>186'138.22</i>	<i>110'459.34</i>
Produits à recevoir & Charges constatées d'avance		B5	186'138.22	110'459.34
ACTIF IMMOBILISE			75'221.90	77'469.25
<i>Immobilisations corporelles</i>			<i>48'503.00</i>	<i>50'753.00</i>
Matériel & mobilier		B6	23'001.00	15'001.00
Aménagement Dépôt Wilsdorf		B6	20'000.00	28'000.00
Véhicule		B6	1.00	1.00
Matériel informatique		B6	5'500.00	7'750.00
Collection		B7	1.00	1.00
<i>Immobilisations financières</i>			<i>26'718.90</i>	<i>26'716.25</i>
Dépôt de garantie Loyers			26'718.90	26'716.25
TOTAL DE L'ACTIF			851'681.55	889'342.48
PASSIF				
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			639'319.52	698'576.62
<i>Fournisseurs et créanciers</i>			<i>101'309.57</i>	<i>82'242.24</i>
Fournisseurs et créanciers			101'309.57	82'242.24
<i>Comptes de régularisation passif</i>			<i>538'009.95</i>	<i>616'334.38</i>
Provisions pour charges à payer		B8	538'009.95	616'334.38
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			129'391.08	125'622.22
Part du résultat à restituer en fin de période quadriennale			129'391.08	125'622.22
CAPITAL DES FONDS (Fonds affectés)			45'000.00	28'000.00
Fonds affectés			20'000.00	28'000.00
Fonds affectés pour acquisition			25'000.00	0.00
CAPITAL DE LA FONDATION			37'970.95	37'143.64
<i>Résultat à reporter</i>			<i>37'970.95</i>	<i>37'143.64</i>
Résultat reporté au début la période quadriennale			9'568.03	9'568.03
Résultat reporté pour la période quadriennale			27'575.61	(42'341.89)
Résultat de l'exercice			827.31	69'917.50
TOTAL DU PASSIF			851'681.55	889'342.48

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Période quadriennale 2020 à 2023	Notes	Réalisé 2022 CHF	Budget 2022 CHF	Réalisé 2021 CHF
Produits d'exploitation		5'131'937.66	4'418'875.00	4'782'170.52
Subvention de l'Etat de Genève	E1 }	1'394'375.00	1'394'375.00	1'394'375.00
Subvention de la Ville de Genève		1'198'500.00	1'198'500.00	1'200'000.00
Versement de la Fondation Mamco	E2	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00
Versement suppl. de la Fondation Mamco (expositions)	E3	0.00	0.00	95'000.00
Versement suppl. de la Fondation Mamco (acquisitions)	E4	0.00	0.00	0.00
Versement suppl. de la Fondation Mamco (publications)	E5	25'000.00	0.00	15'000.00
Versement suppl. de la Fondation Mamco (compl. activité)	E2	0.00	0.00	0.00
Dons encaissés divers		50'000.00	0.00	0.00
<i>Dons encaissés de tiers pour :</i>				
- Pour les expositions	E3	0.00	0.00	0.00
- Pour acquisitions	E4	472'015.90	80'000.00	70'000.00
- Publications	E5	0.00	0.00	0.00
- Dons affectés pour acquisition	E6	25'000.00	0.00	0.00
Banque Mirabaud	E7	50'000.00	50'000.00	58'000.00
Recettes propres du Musée	E8	168'883.40	80'000.00	88'242.71
Recette refacturation FAMC (charges bâtiment)	E9	76'461.25	20'000.00	83'863.03
Etat de Genève, Emplois De Solidarité		97'860.00	96'000.00	174'050.80
Produits divers	E10	73'842.11	0.00	61'784.98
Soutien au domaine culturel - Covid-19	E11	0.00	0.00	41'854.00
Charges d'exploitation		5'096'046.65	4'420'866.00	4'597'203.35
SALAIRES, VACATIONS ET MANDATS		2'579'154.90	2'559'616.00	2'608'054.74
Salaires et charges sociales	E12	2'579'154.90	2'559'616.00	2'608'054.74
FONCTIONNEMENT GENERAL		704'209.18	707'250.00	692'211.04
Locaux, locations, électricité, chauffage et entretien		354'662.28	343'500.00	347'444.81
Aménagements structuraux		964.15	0.00	4'622.22
Mandataires permanents (comptabilité, révision)		108'346.20	111'000.00	108'346.20
Mandataires permanents & ponctuels (photographe, restaurateur)		84'843.98	92'500.00	79'430.98
Rémunération des artistes		16'764.95	20'000.00	7'034.95
Télécommunications et frais postaux		15'578.53	25'000.00	17'531.60
Frais de véhicule		8'606.40	10'000.00	9'372.20
Déplacements, représentation et convivialité		27'470.80	15'000.00	12'206.45
Bureaux		55'077.47	50'000.00	74'302.08
Ateliers		8'805.50	15'000.00	13'958.75
Impôts et taxes (TVA)		4'982.45	10'000.00	2'710.80
Amortissements	E13	18'106.47	15'250.00	15'250.00
ACTIVITES SPECIFIQUES		1'812'682.57	1'154'000.00	1'296'937.57
Acquisitions	E14	487'243.00	80'000.00	185'163.40
Expositions		873'896.06	745'000.00	788'548.30
Publications, livres et catalogues		173'272.12	90'000.00	122'857.94
Documentation		5'383.25	4'000.00	6'217.85
Communication, invitations, affiches, vernissages		253'036.00	215'000.00	178'435.88
Evénements		19'852.14	20'000.00	15'714.20
Résultat intermédiaire 1		35'891.01	(1'991.00)	184'967.17
Résultat financier		(4'991.29)	(4'000.00)	(4'205.95)
Produits financiers et gains de change		633.75	0.00	82.70
Charges financières et pertes de change		(5'625.04)	(4'000.00)	(4'288.65)
Résultat hors exploitation		(9'303.55)	0.00	6'778.50
Produits exercices antérieurs	E15	13'196.45	0.00	6'778.50
Etude rénovation du bâtiment	E16	(22'500.00)	0.00	0.00
Résultat intermédiaire 2		21'596.17	(5'991.00)	187'539.72
Variation des fonds affectés		(17'000.00)	8'000.00	8'000.00
Attribution aux fonds affectés pour acquisition	E17	(25'000.00)	0.00	0.00
Utilisation des fonds affectés	E17	8'000.00	8'000.00	8'000.00
Résultat annuel 1		4'596.17	2'009.00	195'539.72
Attributions		0.00	0.00	0.00
Résultat annuel avant restitution		4'596.17	2'009.00	195'539.72
Part du résultat à restituer (82%)	E18	(3'768.86)		(125'622.22)
Résultat annuel 2		827.31	2'009.00	69'917.50